

## Environnement / Téléphonie mobile

# « Les risques sanitaires sont prouvés »

La téléphonie mobile est nocive pour la santé, répètent inlassablement Marc et Etienne Cendrier, fondateur et président de l'association « Robin des Toits ». La nouveauté, « *c'est que nous en avons maintenant la preuve* », ont-ils indiqué hier à Bouxwiller lors d'une réunion organisée dans le cadre de Larz'Als.

■ Dans l'actualité récente, l'électrosensibilité aux ondes électromagnétiques a été reconnue pour la première fois en France par la sécurité sociale comme une maladie invalidante. Jusqu'ici, les patients atteints de troubles (insomnies, maux de tête, vertiges,...) à proximité d'antenne de téléphonie mobile étaient le plus souvent traités par le corps médical comme des malades psychologiques...

Mais la téléphonie mobile est porteuse de bien d'autres risques sanitaires, dénoncent les Cendrier père et fils, de l'association Robin des Toits, venus hier à Bouxwiller à l'invitation de la CGT, d'Attac et de la confédération paysanne pour une conférence. Et d'ailleurs, deux nouvelles études indépendantes, rendues publiques cet été corroborent leurs dires. « *C'est même la première fois qu'une étude sur le sujet utilise le mot preuve* », précise Marc Cendrier en évoquant le travail de scientifiques américains établissant un lien entre les ondes électromagnétiques et les ruptures d'ADN. Plus récemment encore, une équipe de chercheurs de l'université de Clermont-Ferrand vient de mettre en évidence (« *sans doutes possibles* ») les effets du rayonnement des champs électromagnétiques de 900 MHz (la fréquence la plus utilisée par la téléphonie mobile) sur le fonctionnement génétique des végétaux.

## « Une toxicité triple »

La preuve de l'effet génotoxique de la technologie sans fil (le wi-fi est également concerné) pourrait ainsi faire bouger les choses pour que le



Il est recommandé de limiter le nombre d'appels à 5 ou 6 par jour et de ne pas dépasser 3 minutes pour chacun. (Photo DNA - Jean-Christophe Dom)

principe de précaution soit enfin appliqué.

« *A l'époque, rappelle Etienne Cendrier, la téléphonie mobile a été lancée sans qu'aucune étude n'ait été menée sur son impact sanitaire* ». Ensuite, les opérateurs ont systématiquement écarté tous les rapports gênants sur le sujet et « *leurs auteurs se sont soudainement retrouvés sans budget pour continuer les recherches* ».

Pourtant l'hyperfréquence utilisée pour transporter les signaux sur un mode pulsé, associée à la très basse fréquence desdits signaux induit « *une toxicité triple* ». L'hyperfréquence a un effet thermique (risque d'échauffement des tissus cellulaires), la très basse fréquence interfère avec nos fréquences internes

« *dont celles du cerveau* » et les pulsions provoquent des « *microsaccades, perturbant les processus microbiologiques* ». Avec des risques de tumeur du cerveau, de dérégulation des rythmes physiologiques, de rupture d'ADN donc de cancer, etc.

## Un seuil de précaution

« *Il ne s'agit pas de renoncer aux mobiles, insiste Etienne Cendrier mais d'imposer aux opérateurs un seuil d'exposition maximal de 0,6 volt par mètre contre 41 V/m actuellement. C'est un seuil de précaution qui marche parfaitement bien, appliqué d'ailleurs sans problème à Salzbourg en Autriche ou Valence en Espagne. Il est évidemment, il faudrait*

*rajouter des émetteurs et cela reviendrait plus cher aux opérateurs...* »

En attendant l'adoption de ce seuil d'exposition sans impact pour la santé humaine, quelques conseils : pas de portable pour les moins de 15 ans, ne pas porter son mobile près du cœur ou parties génitales, utiliser l'oreillette, ne téléphoner que dans des conditions de réception maximale (le rayonnement émis par l'appareil augmente avec les difficultés de connexion), ne pas téléphoner en voiture même à l'arrêt (l'effet dit de cage de Faraday amplifie le rayonnement subi), la nuit, éloigner le portable de votre tête et bien sûr limiter le nombre et la durée des appels.

Simone Wehrung